

Le Figaro, 27 juin 2014

La réforme territoriale retirée de l'ordre du jour

PHILIPPE GOULLIAUD  @Mesplede

LA RÉFORME TERRITORIALE est mal engagée et passe déclinément très mal au Sénat. Jeudi, la commission spéciale du Sénat consacrée au projet de loi n'a pas trouvé d'accord sur ce texte. Mais plus grave encore, la réforme fixant la nouvelle carte des régions, qui devait être examinée par la Haute Assemblée à partir du 1^{er} juillet, a dû être retirée en catastrophe de l'ordre du jour, à la faveur d'une procédure utilisée pour la première fois par des parlementaires.

Depuis la réforme constitutionnelle de l'été 2008, en effet, les groupes par-

« L'étude d'impact du projet de loi est insuffisante et ne comporte aucun chiffrage »

LE GROUPE UMP DU SÉNAT

lementaires ont la possibilité de déférer au Conseil constitutionnel un projet de loi s'ils estiment notamment que l'étude d'impact est insuffisante (Art. 39). S'appuyant sur cette mesure, les groupes UMP, CRC (Communiste, républicain et citoyen) et RDSB (regroupant les radicaux de gauche) ont demandé au président socialiste du Sénat Jean-Pierre Bel de convoquer d'urgence la conférence des présidents notamment chargée d'établir l'ordre du jour. La droite, alliée aux communistes et aux radicaux, a mis les socialistes en minorité et a obtenu la saisine du Conseil constitutionnel.

Le groupe UMP a fait valoir que l'étu-

de d'impact annexée au projet de loi défendu par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, était insuffisante, car « elle ne comporte aucun chiffrage » alors même que le texte est présenté comme devant permettre de faire des économies.

Les Sages du Palais Royal disposent désormais de huit jours pour se prononcer et, dans l'attente, le projet de loi a été suspendu.

Le gouvernement prendra « toutes les dispositions nécessaires au Parlement » pour que la réforme territoriale soit « examinée cet été » et qu'elle soit « en tout cas adoptée » avant fin 2014, a assuré Manuel Valls. « Il y a une attente et moi j'en appelle à la responsabilité de tous, en l'occurrence des parlementaires et des sénateurs, pour qu'ils jouent pleinement le jeu », a ajouté le premier ministre.

Le président PS de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur, a pour sa part « regretté » le report du texte, jugeant que « les opérations de retardement ne sont pas à la hauteur de l'enjeu » que représente la modernisation de l'organisation territoriale.

Un peu plus tôt, la commission spéciale du Sénat, présidée par le sénateur UMP de Seine-et-Marne Jean-Jacques Hyst, n'était pas parvenue à un accord sur le projet de loi. Elle avait pourtant élaboré une carte des régions différente de celle du gouvernement, très décrite par certains élus, et proposait d'accorder le droit d'option aux départements, c'est-à-dire la possibilité pour un département de rejoindre une région différente de celle à laquelle il est attaché actuellement. ■